



Son Excellence Dr. Adolphe Onsumba
Ministre de la Défense
Kinshasa
République Démocratique du Congo

Le 21 juillet 2006

Cher Dr. Onsumba,

Human Rights Watch s'adresse à vous pour demander que le ministère de la Défense mène de toute urgence des enquêtes sur les crimes de guerre et autres violations du droit humanitaire international qui auraient été commis par des soldats des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) au Katanga central de 2003 à 2006.

Les informations recueillies par les chercheurs de Human Rights Watch au Katanga central ainsi que par d'autres organisations de défense des droits humains indiquent que des soldats de la 6^{ème} Région militaire au Katanga ont pu se rendre responsables d'exécutions sommaires, de meurtres, de tortures, d'arrestations arbitraires, de viols et de pillage de civils. Beaucoup des victimes étaient soupçonnées d'être des combattants Maï Maï ou étaient des civils soupçonnés d'avoir soutenu les Maï Maï. Nous vous pressons en particulier d'enquêter sur les accusations portées contre des soldats des 62^{ème}, 63^{ème} et 67^{ème} brigades et leurs officiers, comme détaillé ci-dessous.

Les soldats des FARDC ont également été accusés de taxation illégale de citoyens et de participation illégale à des activités commerciales. Des sources au sein des FARDC et des diplomates internationaux ont déclaré aux chercheurs de Human Rights Watch que l'implication de soldats des FARDC dans de tels agissements est exacerbée par une corruption rampante à des niveaux supérieurs de l'armée entraînant des paiements irréguliers de salaires, ainsi que des rations alimentaires, des soins médicaux et un soutien logistique minimums.

Dans la présentation jointe, nous fournissons des détails sur certains des crimes présumés commis par des soldats des FARDC. Ces informations ont été rassemblées par des chercheurs de Human Rights Watch qui se sont entretenus avec plus de 200 victimes et témoins au Katanga central en mars et avril 2006. Parmi les crimes documentés, il y a :

- L'exécution sommaire et le meurtre délibéré d'au moins soixante personnes dans des prisons, lieux de détention ou au cours d'opérations militaires comme à Kyobo, Mitwaba, Kasungeshi et Nambia entre autres lieux ;
- L'usage systématique et largement répandu de la torture, du traitement cruel et inhumain de détenus ;
- Les arrestations arbitraires de civils, y compris des enfants, soupçonnés d'être des combattants Mai Mai ;
- Le viol, y compris de femmes détenues par des soldats ;
- Le pillage et l'extorsion de fonds largement répandus.

Les actes ci-dessus constituent des violations graves de l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949 ou du droit coutumier humanitaire international et sont considérés comme des crimes de guerre. Les individus sont criminellement responsables des crimes de guerre qu'ils commettent et leurs commandants sont criminellement responsables des crimes de guerre commis sous leurs ordres. Selon la doctrine de la responsabilité de commandement, les officiers sont responsables des crimes de guerre commis par des personnes se trouvant sous leur commandement ou leur autorité s'ils avaient ou auraient du avoir connaissance des crimes et n'ont pris aucune mesure pour les empêcher ou punir les coupables.

Le droit humanitaire international oblige les états à enquêter et à poursuivre les crimes de guerre présumés commis sur leur territoire. Nous espérons que les informations présentées ci-après vous aideront dans vos enquêtes et pour traduire les coupables en justice. Ne pas exiger des comptes aux criminels de guerre ne fera que renforcer une culture d'impunité et entraver les progrès vers une réforme de l'armée et vers l'instauration de l'autorité de la loi au Congo.

Nous comprenons que le Congo est actuellement en voie de procéder à des élections nationales, mais la justice ne peut attendre l'installation d'un nouveau gouvernement. Nous vous pressons de commencer immédiatement à enquêter, à la fois pour établir le principe de responsabilité et pour garantir que des preuves précieuses ne s'égareront pas avec le temps.

Sincères salutations,

A handwritten signature in black ink, reading "A. Van Woudenberg". The signature is written in a cursive style with a large, sweeping flourish at the end.

Anneke Van Woudenberg
Chercheuse principale sur la RDC

CC : Gén. Joseph Ponde Isambwa, Auditeur général à Kinshasa
Col. Maj. Eddy Mzadi, Auditeur militaire à Lubumbashi

Crimes de guerre qu'auraient commis les troupes des FARDC au Katanga

Contexte.....	1
Identifier les Maï Maï	2
Exécutions sommaires, meurtres et tortures.....	4
Centre de détention de Kyobo.....	5
Prison de Kasungeshi.....	7
Prison de Mitwaba	7
Village de Nambia.....	11
Villages de Muluvia et de Kishali.....	11
Viols	12
Arrestations arbitraires et défaut de procès équitable.....	13
Pillage et extorsion	15
Corruption au sein des FARDC	16
Justice militaire.....	17

Contexte

En novembre 2005, les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) ont déclenché une opération militaire au Katanga central pour réprimer une insurrection Maï Maï. « Maï Maï » est un terme général pour désigner des groupes de combattants qui se sont rassemblés principalement pour protéger leurs terres natales contre les attaques de groupes armés étrangers ou des forces armées gouvernementales. La grande majorité des soldats des FARDC impliqués dans cette opération militaire ont servi auparavant dans les anciennes Forces Armées Congolaise (FAC) créées par feu le Président Laurent Désiré Kabila. Pendant la guerre de 1998-2003, les soldats des FAC ont lutté aux côtés des combattants Maï Maï, qui avaient été armés par le gouvernement congolais, pour repousser les avancées des rebelles au Katanga central dirigés par le Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Goma (RCD-Goma), un groupe rebelle congolais soutenu par le Rwanda voisin. En 2002 les troupes rwandaises se sont retirées du Congo, ce qui a conduit à un accord de paix et à l'incorporation du RCD-Goma dans

le gouvernement congolais de transition en 2003. A la suite de la fin des hostilités au Katanga, le gouvernement central a largement abandonné les troupes des FAC au Katanga, ne fournissant que rarement les salaires et le soutien logistique. Les troupes des FAC ont commencé à piller et à extorquer des marchandises aux civils locaux, et avec l'érosion de la discipline ils ont commencé aussi à violer les femmes. Devant les abus commis contre leurs communautés et le manque de réponse officielle, les Maï Maï en sont venu à s'opposer aux troupes et aux agents administratifs du gouvernement central.

En réponse à l'insurrection, les autorités gouvernementales ont tenté de résoudre la crise par le biais de diverses tentatives contradictoires et inefficaces, comme de payer les dirigeants Maï Maï pour qu'ils arrêtent les hostilités et en intégrant certains dans l'armée gouvernementale, en leur donnant des grades militaires. Ces tentatives ont échoué et en novembre 2005 le gouvernement congolais de transition a déclenché une opération militaire de nettoyage ou « ratissage, » impliquant trois brigades des FARDC placées à des points stratégiques au sein d'une zone triangulaire du Katanga central.¹ Les soldats prenant part à l'opération étaient pour la plupart d'anciens soldats des FAC qui n'avaient pas encore participé au processus de « brassage », une procédure visant à reformer toutes les forces rebelles et gouvernementales et à les réorganiser en une seule armée nationale. Ainsi l'opération dressait les anciens soldats des FAC contre leurs anciens alliés Maï Maï.

Identifier les Maï Maï

Au cours des opérations au Katanga, les soldats des FARDC manquaient de politiques et procédures claires pour identifier les combattants Maï Maï. Ils ne faisaient pas la distinction entre ceux qui prenaient réellement les armes et les nombreux civils qui étaient forcés à rejoindre le mouvement mais qui rarement, ou jamais, ne participaient au combat.² Ils considéraient aussi les civils, y compris les femmes et les enfants, comme des Maï Maï simplement parce qu'ils vivaient dans la forêt avec les Maï Maï.

Interrogés sur leurs critères pour identifier les combattants Maï Maï, les officiers des FARDC ont dit aux chercheurs de Human Rights Watch que les Maï Maï étaient ceux qui étaient sales, n'avaient pas de chaussures, portaient des « gri-gri » (emblèmes

¹ Les troupes des FARDC incluait la 62ème brigade à Pweto/Dubie, la 63ème brigade à Mitwaba, et la 67ème brigade à Manono. Entretien de Human Rights Watch avec des officiers des FARDC, Dubie/Mutabi, 23 mars ; Mitwaba, 30 mars; Manono, 9 avril et Lubumbashi, 14 avril 2006.

² Pour plus d'informations voir la présentation juridique séparée de Human Rights Watch adressée au ministre de la Justice, « Crimes de guerre présumés commis par les Maï Maï au Katanga, » juillet 2006.

spirituels tels que des bracelets ou des colliers), ou avaient subi des rituels d'initiation Maï Maï en étant aspergés avec « l'eau magique » ou *labo*.³

Une personne a raconté aux chercheurs de Human Rights Watch la façon dont les soldats examinaient les habitants près du village de Dubie pour trouver des Maï Maï. Il a déclaré:

Quand nous sommes arrivés au pont, les soldats demandaient aux gens de dire qui dans le groupe était Maï Maï. Mais il n'y avait pas de combattants dans notre groupe. Alors ils ont dit que tous ceux qui avaient reçu le *labo* devaient lever la main. Beaucoup d'entre nous avaient été forcés de recevoir le *labo* des Maï Maï. Les soldats ont dit que si nous ne levions pas les mains nous serions punis plus tard. J'ai levé la main ainsi que beaucoup d'autres. On nous a fait mettre de côté et puis on nous a mis en prison. Je n'ai jamais porté de fusil et maintenant ils disent que je suis Maï Maï. Pourquoi ?⁴

Dans le combat entre les Maï Maï et les troupes des FARDC au cours de l'opération Katanga, les deux côtés ont délibérément tué et blessé des civils et détruit ou pillé leurs biens.⁵ Les atteintes aux droits humains commis ont abouti au déplacement de plus de 150 000 personnes et ont fait d'innombrables victimes. Les souffrances et les abus ont été si largement répandus que les habitants qualifient cette région du Katanga central de « triangle de la mort. »⁶

³ Entretiens de Human Rights Watch avec des soldats des FARDC à Mutabi/Dubie, 23 mars ; Mitwaba, 30 mars ; Mukubu, 3 avril ; Kakenza, 17 avril et Manono, 9 avril 2006.

⁴ Entretien de Human Rights Watch, Mutabi/Dubie, 21 mars 2006.

⁵ Ibid., et Human Rights Watch, « Crimes de guerre présumés commis par les Maï Maï. »

⁶ Entretiens de Human Rights Watch, Mutabi/Dubie, 20-23 mars ; et Lubumbashi, 19 mars 2006.

Encadré 1 – L’opération militaire⁷

L’opération militaire a été préparée à Kinshasa et Lubumbashi par des officiers supérieurs de l’armée dont le Lt. Gén. Kisempia Sungilanga Lombe, chef d’état-major des forces de défense des FARDC; le Gén. Sylvain Buki, chef d’état-major des forces terrestres ; le Gén. Widi Divioka, ancien chef de la 6^{ème} Région Militaire ; et le Gén. Jean-Claude Tshibumbu, qui a dirigé les opérations dans la 6^{ème} Région Militaire, entre autres. L’opération s’est déroulée en trois phases :

Phase 1—Prise de conscience publique et persuasion : d’août à octobre 2005, les personnels civils et militaires avaient pour but de négocier avec les dirigeants Maï Maï et de les encourager à déposer leurs armes.

Phase II—Opération « ratissage »⁸ à l’intérieur du triangle formé par trois villes stratégiques, Manono, Dubie et Mitwaba. Cette phase s’est déroulée de novembre 2005 au 7 avril 2006 et a consisté à une action militaire contre les Maï Maï. Elle a été partiellement suspendue en avril 2006 pour permettre aux responsables des Nations Unies et aux autorités gouvernementales de négocier avec le dirigeant Maï Maï Gédéon Kyungu Mutanga (connu généralement comme Gédéon).

Phase III—Nettoyage du Parc National de Upemba, au sud-ouest du triangle ciblé à la phase II et où les combattants Maï Maï se sont réfugiés pour échapper aux opérations militaires. Cette phase a commencé en décembre 2005 et se poursuit au moment où nous écrivons.

Exécutions sommaires, meurtres et tortures

Les soldats des FARDC ont sommairement exécuté ou tué délibérément au moins soixante personnes soupçonnées d’être des combattants Maï Maï et des civils dans des lieux de détention ou au cours d’opérations militaires au Katanga central de mai 2005 à

⁷ Entretiens de Human Rights Watch avec des officiers des FARDC dont le Gén. Sylvain Buki, chef d’état-major des forces terrestres, Kinshasa, 18 avril ; le Gén. Jean Claude Tshibumbu, chef de la 6^{ème} Région Militaire, et son état-major dony le Maj. John Mukongo, le Lt. Joseph Kaki, le Lt.-Col. Poteade, et le Capt. Prosper Muyumba, Lubumbashi, 14 avril ; le Maj. Beya Amuri Jean, 62^{ème} Brigade, Mutabi/Dubie, 23 mars ; le Maj. Tony Esiko, 67^{ème} Brigade, Manono, 9 avril ; et le Maj. André Monga Ekembe, Mitwaba, 30 mars 2006.

⁸ L’opération est aussi parfois désignée comme « nettoyage ».

mars 2006, comme à Kyobo, Mitwaba, Kasungeshi, Muluvia, Nambia et Kishali. Certaines sont mortes sous la torture.

Centre de détention de Kyobo

Fin janvier et début février 2006, les soldats des FARDC ont détenu environ vingt-cinq personnes et exécuté sommairement au moins six d'entre elles au village de Kyobo, au sud-ouest de Mitwaba. Les arrestations ont suivi l'action militaire répondant aux précédentes attaques des Maï Maï dans cette zone. Après avoir pris le contrôle de Kyobo, les soldats des FARDC ont arrêté des hommes, des femmes et au moins six enfants, dont l'un avait tout juste six mois.⁹ Les enfants et peut-être aussi certains des adultes ont été arrêtés de façon arbitraire. Une des personnes détenues a déclaré : « Les soldats pensaient que j'étais Maï Maï juste parce que j'avais vécu dans les champs. »¹⁰ Dans un autre cas, une femme de vingt-cinq ans et son jeune enfant ont été arrêtés parce que les soldats soupçonnaient son mari d'être un Maï Maï.¹¹

Les personnes détenues ont été gardées dans une maison à proximité du centre de Kyobo où elles ont été attachées avec des cordes élastiques et torturées quotidiennement. Les adultes hommes et femmes ont été battus avec des barres de fer et brûlés avec des tiges de fer qui avaient été chauffées. D'après plusieurs témoins oculaires directs, le Capitaine Héretien de la 63^{ème} brigade des FARDC supervisait ce centre.¹²

Plusieurs jours après que les détenus ont été amenés au centre, le Capitaine Héretien a ordonné de tuer plusieurs d'entre eux, à savoir Kilemena, Mulunda, Firme Katola et Patya.¹³ Les soldats des FARDC sous son commandement ont alors procédé aux exécutions. Un des détenus a dit :

J'étais là quand ils en ont tué quelques uns. Le Capitaine a donné l'ordre et puis [les soldats] ont frappé les hommes du bout de leurs fusils. Ils les ont tués devant nous. Ils ont dit que les hommes étaient des Maï Maï, mais je les connaissais et je sais qu'ils n'en étaient pas.¹⁴

⁹ Entretien de Human Rights Watch, Mitwaba, 27, 28 et 30 mars 2006.

¹⁰ Entretien de Human Rights Watch, Mitwaba, 27 mars 2006.

¹¹ Entretien de Human Rights Watch, Mitwaba, 30 mars 2006.

¹² Entretien de Human Rights Watch, Mitwaba, 27, 28 et 30 mars 2006.

¹³ Entretien de Human Rights Watch, Mitwaba, 27-30 mars 2006.

¹⁴ Entretien de Human Rights Watch, Mitwaba, 27 mars 2006.

Les hommes tués à la maison de Kyobo ont été enterrés dans des tombes peu profondes à proximité. Deux autres détenus au moins, dont un qui s'appelait Kazadi Angele, ont été emmenés hors de la maison et exécutés sommairement près du pont sur la rivière Lufira, au bout du village. Des témoins ont décrit la façon dont les soldats des FARDC ont tué les hommes en les frappant avec leurs fusils, ont mis les corps dans des sacs et les ont jetés depuis le pont dans la rivière au-dessous.¹⁵

A la mi-mars 2006, après plusieurs semaines en détention à Kyobo, dix-neuf détenus ont été transférés à Kasungeshi et de là à la prison militaire de la garnison de Mitwaba. Là les femmes détenues ont été libérées après l'intervention du Comité International de la Croix Rouge (CICR). Deux autres détenus exigeaient des soins médicaux urgents suite aux blessures reçues durant leur détention à Kyobo.¹⁶ A la fin du mois de mars, les autres détenus restant à Mitwaba n'avaient encore été accusés d'aucun crime.

Les personnes interrogées par les chercheurs de Human Rights Watch ont accusé le Capitaine Héretien d'avoir ordonné et participé aux tortures ainsi que d'avoir ordonné de tuer des détenus.¹⁷ Un témoin qui s'est rendu au centre de détention de Kyobo en mars 2006 dit qu'il a été accueilli par le Capitaine Héretien qui tenait à la main une barre de fer de 60 centimètres.¹⁸ Le Capitaine aurait envoyé à ses supérieurs des informations obtenues des détenus sous la torture. Une parente de l'un des détenus qui a été tué a dit à un chercheur de Human Rights Watch que le Capitaine Héretien s'était vanté auprès d'elle d'avoir tué Kazadi Angele.¹⁹

A l'époque de ces crimes, le Capitaine Héretien rendait compte au Capt. Vincent Madjuto Bakari, également connu sous le nom de « Sac Vide, » qui était basé à Kasungeshi pas loin de Kyobo.²⁰ Dans un entretien avec les chercheurs de Human Rights Watch, le Capitaine Bakari a dit qu'il avait visité le centre de détention à Kyobo. Il a affirmé que les détenus avaient été bien traités et n'avaient pas passé plus de quatre jours en détention avant d'être transférés à Mitwaba, sur ses ordres.²¹ Le Maj. André Monga Ekembe, basé à Mitwaba, commandait alors la 63^{ème} brigade. Dans un entretien avec les chercheurs de Human Rights Watch, le Major Ekembe a nié l'existence de tout

¹⁵ **Ibid., et Entretien de Human Rights Watch, Kasungeshi, 29 mars 2006.**

¹⁶ **Entretiens de Human Rights Watch, Mitwaba, 28 mars 2006. Les chercheurs de Human Rights Watch ont rendu visite aux deux détenus au centre de soins à Mitwaba.**

¹⁷ **Entretiens de Human Rights Watch, Mitwaba, 27-30 mars 2006.**

¹⁸ **Entretien de Human Rights Watch, Mitwaba, 29 mars 2006.**

¹⁹ **Entretien de Human Rights Watch, Mitwaba, 30 mars 2006.**

²⁰ **Ibid.**

²¹ **Entretien de Human Rights Watch avec le Capt. Vincent Madjuto Bakari, Kasungeshi, 29 mars 2006.**

lieu de détention à Kyobo, bien qu'il ait dû savoir que des détenus étaient arrivés récemment à la garnison militaire de Mitwaba en provenance de Kyobo et que deux d'entre eux avaient exigé des soins médicaux urgents. Il a affirmé que les détenus de Kyobo avaient « causé des atrocités, » bien qu'il ait été incapable de fournir plus d'informations aux chercheurs de Human Rights Watch quant à cette affirmation.²²

Prison de Kasungeshi

Les soldats des FARDC ont également détenus des combattants Maï Maï supposés, y compris des femmes et des enfants, à la prison de Kasungeshi et ont battu et tué certains des détenus. Des sources locales ont signalé aux chercheurs de Human Rights Watch que sept personnes au moins avaient été tuées pendant qu'elles étaient en détention entre mai 2005 et mars 2006.²³ Un témoin a déclaré :

Trois frères ont été tués à la prison au début mars 2006. Ils ont été enterrés au cimetière. [Les soldats] les ont enterrés vite et dans des tombes peu profondes et beaucoup de gens ont vu les corps quelques jours plus tard.²⁴

La prison de Kasungeshi est une prison civile utilisée par les soldats des FARDC pour recevoir les personnes qu'ils ont arrêtées. Après avoir reçu la permission du Capitaine Bakari, les chercheurs de Human Rights Watch se sont rendus à la prison le 29 mars 2006, mais de façon surprenante ils l'ont trouvée vide. Selon des sources locales et des témoins locaux, six femmes, cinq enfants et quatre hommes avaient été retirés de la prison quelques heures à peine avant la visite de Human Rights Watch et transférés au domicile de l'officier militaire de renseignement des FARDC ; le Capitaine Bakari aurait ordonné le transfert.²⁵ Plusieurs des détenus étaient de Kyobo et d'autres étaient de Kialwe, un autre village où des soldats des FARDC auraient torturé et tué des détenus.²⁶ Un des détenus retiré de la prison aurait été témoin de l'exécution des trois hommes mentionnée ci-dessus. Le Capitaine Bakari était indisponible pour parler avec les chercheurs de Human Rights Watch après la visite à la prison vide.

Prison de Mitwaba

²² Entretien de Human Rights Watch avec le Maj. André Monga Ekembe, Mitwaba, 30 mars 2006.

²³ Entretiens de Human Rights Watch, Kasungeshi et Mitwaba, 29-30 mars 2006.

²⁴ Entretien de Human Rights Watch, Kasungeshi, 29 mars 2006.

²⁵ Ibid.

²⁶ Entretiens de Human Rights Watch, Kasungeshi et Mitwaba, 29-30 mars 2006.

Les soldats des FARDC de la 63^{ème} brigade sont accusés d'avoir exécuté sommairement ou torturé à mort vingt détenus au moins à la prison de Mitwaba de mars à mai 2005. A la suite d'un afflux de personnes nouvellement déplacées à Mitwaba, des soldats des FARDC avec l'aide d'un ancien commandant Maï Maï, Kasereka, ont rassemblé une centaine de personnes, dont des femmes et des enfants, qu'ils soupçonnaient d'être des Maï Maï. Des dizaines de personnes se sont présentées volontairement après que les soldats aient promis que les Maï Maï seraient intégrés dans l'armée gouvernementale; d'autres ont été identifiés comme étant des Maï Maï —certains au moins à tort— par Kasereka.²⁷ Ils ont alors été détenus à la prison de Mitwaba, une prison civile réquisitionnée par les FARDC à des fins militaires.

Dans la prison, les hommes étaient détenus dans trois cellules surpeuplées et soumis quotidiennement à des tortures et à des traitements cruels et inhumains, comme de se voir refuser eau et nourriture. Les femmes étaient gardées dans une cellule séparée où elles ont été violées (voir ci-dessous).

Certains détenus ont été torturés à mort dans la prison, tandis que d'autres ont été exécutés sommairement ailleurs.²⁸ Un témoin qui avait été détenu dans une cellule surpeuplée avec trente-deux autres hommes a décrit ce qu'il avait vu en avril 2005 :

Un homme du nom de Bene Masungu a été battu devant nous. Il était accusé d'avoir tué des soldats du gouvernement. Quand il a été amené dans la cellule il avait déjà été battu et [les soldats] ont continué. Ils l'ont attaché, lui ont donné des coups dans la figure avec leurs bottes, lui ont cogné la tête contre le mur et l'ont frappé avec des bâtons. Il était à peine vivant. Puis ils l'ont emmené dans un véhicule quelque part. Les soldats nous ont dit plus tard qu'il était mort.²⁹

Un autre détenu a déclaré :

Dans la prison la police militaire nous frappait trois par jour —150 coups le matin, cinquante coups l'après-midi et encore vingt-cinq coups le soir. Ils nous obligeaient à nous allonger tous nus par terre et puis ils

²⁷ Entretien de Human Rights Watch, Mitwaba, 26-27 mars 2006.

²⁸ Entretien de Human Rights Watch, Mitwaba, 26, 27 et 29 mars 2006. Voir aussi MONUC, "Final Report of special investigation mission into human rights violations and abuses committed in the Territory of Mitwaba, Katanga Province," 13-19 février 2006.

²⁹ Entretien de Human Rights Watch, Mitwaba, 27 mars 2006.

nous frappaient un par un. Ils disaient qu'ils voulaient nous tuer parce que nous étions des Maï Maï. On ne nous donnait ni à boire ni à manger et au dixième jour les gens ont commencé à mourir. J'ai dû aider les soldats à porter les corps hors des cellules. J'ai transporté au moins neuf corps.... Il y a eu d'autres morts après que je sois parti.³⁰

Parmi ceux qui sont morts à la prison de Mitwaba, se trouvent Tangwe Mubinga, Bangwe Masengo Sokombi, Katubiya, Beret, Felicien Pushi-Nkonga, Mwilambwe Delanda, Stephan, et Kalemba Wa Bantu.³¹

D'anciens détenus ont déclaré aux chercheurs de Human Rights Watch que les policiers militaires identifiables grâce à l'insigne « PM » (Police Militaire) sur les manches de leurs uniformes, exécutaient les séances fréquentes de coups et tuaient dans la prison.³² Deux victimes ont identifié quatre policiers militaires, Madimba, Kyungu, Patient et Papy, comme ayant été les plus brutaux.³³

Des administrateurs locaux et d'autres sources ont dit aux chercheurs de Human Rights Watch que beaucoup de corps étaient enterrés dans une fosse commune derrière la prison. En 2005, les officiers des FARDC ont bloqué les tentatives de représentants d'organisations internationales pour enquêter sur les tombes présumées en prétextant que la zone était minée.³⁴ En février 2006 des enquêteurs sur les droits humains des forces de maintien de la paix des Nations Unies au Congo, la MONUC, ont eu brièvement accès au site et ont confirmé que le sol derrière la prison « semblait significativement différent d'autres zones » et présentait des signes d'« avoir été creusé. »³⁵

Des sources locales ont aussi signalé aux chercheurs de Human Rights Watch qu'un nombre indéterminé de détenus de la prison auraient été exécutés et leurs corps déposés à proximité du village de Milongwe, juste au sud de Mitwaba. Ils ont affirmé qu'en avril et mai 2005, des habitants ont découvert plusieurs corps dans un fossé, attachés et les

³⁰ Entretien de Human Rights Watch, Mitwaba, 26 mars 2006.

³¹ Entretiens de Human Rights Watch avec d'anciens détenus, Mitwaba, 26-27 mars ; et avec des sources locales, 30 mars 2006.

³² Entretiens de Human Rights Watch, Mitwaba, 26-27 mars, 2006.

³³ Entretiens de Human Rights Watch, Mitwaba, 27 mars 2006.

³⁴ Entretiens de Human Rights Watch, Mitwaba, 25 mars; et Lubumbashi, 1^{er} avril 2006.

³⁵ Ibid., et MONUC, "Final Report of special investigation mission into human rights violations and abuses committed in the Territory of Mitwaba, Katanga Province."

yeux bandés. Ils pensaient que ces personnes avaient été détenues à la prison de Mitwaba.³⁶

Le chef de la 63^{ème} brigade à Mitwaba à cette époque, le Maj. André Monga Ekembe, a visité la prison à l'époque où des détenus étaient tués et soumis à la torture et au viol. Un témoin a affirmé : « J'ai vu le major à la porte de la prison. »³⁷ Un autre détenu à la prison de Mitwaba vers la fin du mois de mars 2005 affirme avoir vu le Major Ekembe à la prison quatre fois. Il a déclaré : « Pendant une visite, le Major Ekembe a dit que nous avions de la chance d'être en vie parce que nous aurions dû tous mourir en prison. Je pense qu'ils voulaient nous tuer tous. »³⁸ D'autres témoins ont dit qu'ils avaient vu d'autres officiers supérieurs qui visitaient la prison.³⁹

Dans un entretien avec les chercheurs de Human Rights Watch, le Major Ekembe a reconnu que cinq détenus étaient morts à la prison de Mitwaba, mais il a prétendu que ses soldats n'étaient pas responsables. Il a dit qu'une « force invisible, » ou un esprit, avait battu les détenus et causé leur mort. Ekembe a ajouté qu'il avait envoyé un rapport décrivant l'incident à ses supérieurs à la 6^{ème} Région Militaire à Lubumbashi, mais qu'il ne pouvait pas le montrer à Human Rights Watch parce que c'était « un secret militaire. »⁴⁰

Le Général Tshibumbu, chef de la 6^{ème} Région militaire et son état-major, interrogés par les chercheurs de Human Rights Watch à Lubumbashi, ont dit ne pas voir un tel rapport de la part du Major Ekembe. Ils ont affirmé ne pas être au courant des décès ni des tortures à la prison de Mitwaba, affirmation qui manque de crédibilité étant donné que de nombreuses organisations locales et internationales, dont des membres de la MONUC, avaient alors déjà fait part aux FARDC de leurs inquiétudes quant aux événements de la prison de Mitwaba.

En avril 2006, le Major Ekembe a été rappelé à Lubumbashi après qu'il ait fait obstacle aux tentatives de la MONUC et du gouvernement de la province pour désarmer les Maï Maï. Il a été ensuite assigné à résidence, bien qu'aucune charge n'ait encore été retenue contre lui au moment où nous écrivons.

³⁶ Entretien de Human Rights Watch, Mitwaba, 27 et 29 mars 2006.

³⁷ Entretien de Human Rights Watch, Mitwaba, 26 mars 2006.

³⁸ Entretien de Human Rights Watch, Mitwaba, 27 mars 2006.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Entretien de Human Rights Watch avec le Maj. André Monga Ekembe, Mitwaba, 30 mars 2006.

Village de Nambia

A la mi 2005, des soldats des FARDC ont délibérément tué huit hommes dans le village de Nambia et dans ses alentours. Les habitants de Nambia s'étaient réfugiés dans la forêt à la suite d'une précédente attaque des Maï Maï. Les soldats des FARDC qui sont entrés dans le village et l'ont trouvé pratiquement vide ont rencontré une femme âgée qui se trouvait là à la recherche de nourriture et ils l'ont forcée à leur montrer où se trouvaient les habitants dans la forêt. Un témoin a déclaré :

Quand les soldats nous ont trouvés, ils ont commencé à tirer tout de suite. Ils ne nous ont donné aucun avertissement et ont juste ouvert le feu. Ils ont tué trois hommes immédiatement. Nous n'étions même pas armés.⁴¹

Les soldats des FARDC ont alors séparé les hommes des femmes et des enfants et ont amené quatre d'entre eux au village de Nambia. D'après des parents qui ont ensuite enterré les corps, les cadavres des hommes indiquaient qu'ils avaient été battus à mort. Les personnes tuées au cours de l'attaque contre Nambia étaient Mwape, Ginance, Academie, Crispen, Jean également connu comme JP, Veve et Kibalakoko.⁴² Les soldats des FARDC ont tué un autre homme quand il a essayé d'empêcher un soldat de violer une des femmes de sa famille.⁴³

Villages de Muluvia et de Kishali

Les chercheurs de Human Rights Watch ont aussi documenté les meurtres délibérés de civils par des soldats des FARDC à Muluvia et Kishali, des villages au nord de Dubie. À Muluvia, des sources locales ont signalé que parmi la dizaine de personnes tuées en janvier et février 2006 se trouvaient un homme du nom de Njongo, sa femme et ses petits-enfants.⁴⁴ Les soldats ont prétexté que les tués étaient des Maï Maï puisqu'ils n'étaient pas sortis de la forêt lorsque l'armée était arrivée. Un témoin détenu par les FARDC a raconté aux chercheurs de Human Rights Watch ce qu'il avait vu :

Nous avons reçu l'ordre d'aller chercher des objets pillés pour les soldats chez les gens qu'ils avaient tués. J'ai vu trois corps. Ils étaient déjà en

⁴¹ Entretien de Human Rights Watch, Mukubu, 7 avril 2006.

⁴² Entretiens de Human Rights Watch, Mukubu, 6-7 avril 2006.

⁴³ Entretien de Human Rights Watch, Mukubu, 6 avril 2006. Nous ne citons pas le nom de l'homme afin de protéger l'identité de la victime du viol.

⁴⁴ Entretiens de Human Rights Watch, Mutabi/Dubie, 23 mars 2006.

décomposition. J'ai couru. Dans les champs à proximité, d'autres aussi avaient été tués mais je ne les ai pas comptés.⁴⁵

Des détenus amenés par des soldats des FARDC à la prison militaire à Dubie sont passés par le village de Muluvia où des habitants leur ont parlé d'une quinzaine de personnes qui avaient eu la gorge tranchée par des soldats des FARDC au village voisin de Kishali.⁴⁶

Viols

D'après de nombreux témoins locaux, les soldats des FARDC commettaient de très nombreux viols de femmes et jeunes filles dans divers endroits du Katanga central dont Mitwaba, Dubie/Mutabi, Mukubu, et Manono. Des femmes détenues à la prison de Mitwaba étaient soumises à la torture et étaient violées à maintes reprises par des soldats en groupe. Une femme de vingt-six ans a déclaré :

Les soldats m'ont mise en prison pendant deux semaines et ils me frappaient chaque jour et me violaient. Chaque fois qu'il y avait un changement de garde, j'étais à nouveau violée. Souvent c'était trois ou quatre soldats l'un après l'autre. Ils me battaient aussi avec des cannes de bambou sur le dos et les fesses. Parfois les séances de coups duraient plus d'une heure. J'étais gardée dans une cellule avec six autres femmes et elles étaient battues et violées elles aussi.⁴⁷

Les chercheurs de Human Rights Watch ont documenté plus de quarante cas de viol depuis 2003 par des soldats des FARDC et des dizaines d'autres cas par des soldats des FARDC datant de 2001 à 2003.⁴⁸ Pour le seul mois de février 2006, treize cas de viol ont été signalés à un centre de soins local dans une petite ville au Katanga central.⁴⁹ Les femmes qui ont été violées étaient fréquemment accusées d'être des Mai Mai par leurs agresseurs militaires. Une victime a déclaré :

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ Entretien de Human Rights Watch, Mitwaba, 27 mars 2006.

⁴⁸ Entretiens de Human Rights Watch, Katanga central, mars-avril 2006.

⁴⁹ Entretien de Human Rights Watch avec des responsables d'un centre de soins, avril 2006. Le personnel du centre a demandé que le nom de la petite ville ne soit pas cité pour éviter toute possibilité que les victimes soient identifiées et stigmatisées pour avoir été violées.

Trois soldats m'ont trouvée dans la forêt et ont dit que j'étais une Maiï Maiï. Ils ont déchiré mes vêtements et m'ont jetée à plat ventre par terre. L'un d'eux m'a frappée avec son fusil et m'a écarté les jambes. Puis il m'a violée pendant que les autres regardaient. [Un parent] a essayé de les arrêter mais ils l'ont tué. Ils m'ont forcée à les payer avant de me relâcher. J'ai encore mal des suites du viol et je ne peux pas avoir de relations sexuelles avec mon mari.⁵⁰

Au cours d'un autre incident, en février 2006, des soldats des FARDC ont violé à plusieurs une femme de cinquante ans et sa fille de trente ans à l'extérieur du village de Tambo. La mère a dit à un chercheur de Human Rights Watch : « Ils ont dit que j'étais une Maiï Maiï. Ils ont tiré en l'air et m'ont frappée et puis ils nous ont violées. »⁵¹ Les soldats ont tiré sur son fils handicapé et sur son mari de soixante-dix ans et les ont tués alors qu'ils tentaient de s'enfuir.

Les femmes qui ont osé déclarer un viol ou d'autres violences sexuelles subies par elles ont reçu peu ou pas d'assistance de la part de l'armée, et la justice a été rarement recherchée. Dans un cas à Dubie au début 2006 une jeune femme ramassant de quoi manger a été violée par un soldat alors qu'elle se dirigeait vers un camp de déplacement. Le cas a été signalé au comité du camp qui a porté l'affaire au commandant local des FARDC. Il a prétendu que le soldat aurait une amende et que deux mois de son salaire seraient versés à la victime en guise de compensation, mais le violeur présumé n'a pas été arrêté et aucune enquête judiciaire n'a été menée. Le soldat s'est bientôt enfui de la région et aucune autre action n'a été entreprise.⁵²

En juin 2005 une victime de viol par un soldat des FARDC à Mukubu l'a signalé aux autorités militaires. Elle a dit à un chercheur de Human Rights Watch que lorsqu'elle avait expliqué l'affaire mais avait été incapable d'identifier l'agresseur, le commandant des FARDC avait essayé de la frapper.⁵³

Arrestations arbitraires et défaut de procès équitable

⁵⁰ Entretien de Human Rights Watch, Mukubu, 6 avril 2006.

⁵¹ Ibid.

⁵² Entretien de Human Rights Watch, Mutabi/Dubie, 22 mars 2006.

⁵³ Entretien de Human Rights Watch, Mukubu, 6 avril 2006.

De mai 2005 à mars 2006, les soldats des FARDC ont détenu ou arrêté arbitrairement des centaines de civils accusés d'être des Maï Maï. Une fois détenu, le suspect Maï Maï a été traité de façon très différente, révélant ainsi le manque de toute politique officielle sur la façon de le gérer. Un groupe de quarante-deux personnes, dont deux mineurs, a été transféré de Dubie à Lubumbashi à la mi-décembre 2005 et accusé selon le droit militaire de participation à un mouvement insurrectionnel⁵⁴ (les deux mineurs ont ensuite été relâchés après l'intervention de responsables des droits humains de la MONUC). Beaucoup d'autres sont détenus sans aucune charge, en violation du droit congolais et international des droits humains. Des officiers supérieurs des FARDC de la 6^{ème} Région Militaire à Lubumbashi ont déclaré aux chercheurs de Human Rights Watch : « C'est pour leur propre protection que nous les gardons en prison. Nous les protégeons. »⁵⁵

Encadré 2 – Que faire avec les Maï Maï ?

Le gouvernement et les autorités militaires n'ont eu aucune politique consistante sur ce qu'il convenait de faire avec les anciens combattants Maï Maï, et les personnes accusées d'être des Maï Maï et actuellement détenues dans des prisons ou autres lieux de détention. Parmi les pratiques actuelles, on trouve les suivantes :

- Les envoyer participer au programme national de démobilisation financé par les donateurs internationaux.
- Les envoyer à un programme gouvernemental de démobilisation dirigé par le Pasteur Malunda qui fournit des bicyclettes en échange des armes. Le programme du Pasteur Malunda a été critiqué par les responsables des Nations Unies parce qu'il agit contre le programme approuvé nationalement.⁵⁶
- Leur accorder un statut militaire normal et les regrouper au sein d'une nouvelle brigade militaire au sein des FARDC,⁵⁷ bien qu'ils n'aient pas reçu de formation militaire ou qu'ils ne soient pas passés par le nouveau processus d'intégration dans l'armée.⁵⁸

⁵⁴ Entretien de Human Rights Watch avec le Col. Maj. Eddy Mzadi, auditeur militaire de Katanga, Lubumbashi, 1^{er} avril 2006. Human Rights Watch a aussi vérifié les registres de la prison à la prison de Kasapa Prison, Lubumbashi, 2 avril 2006.

⁵⁵ Entretien de Human Rights Watch avec le Gén. Jean Claude Tshibumbu, chef en exercice de la 6^{ème} Région Militaire, et son état-major dont le Maj. John Mukongo, Lt. Joseph Kaki, Lt.-Col. Poteade, et Capt. Prosper Muyumba, Lubumbashi, 14 avril 2006.

⁵⁶ Entretien de Human Rights Watch avec le coordinateur du PAREC, Manono, 11 avril ; entretiens de Human Rights Watch avec des représentants des Nations Unies, Lubumbashi, 19 et 30 mars 2006.

⁵⁷ La 32^{ème} brigade, qui compte environ 200 combattants.

⁵⁸ Entretiens de Human Rights Watch avec le Maj. Tony Esiko, 67^{ème} Brigade, Manono, et avec des représentants de la 32^{ème} Brigade, Manono, 9 avril 2006.

- Les renvoyer à la vie civile avec des lettres de démobilisation ad hoc signées par des officiers des FARDC.⁵⁹
- Les laisser dans des lieux de détention, dans un état d'incertitude sur leur sort.

Pillage et extorsion

Plus de 200 victimes et témoins interrogés par les chercheurs de Human Rights Watch se sont plaints des pillages largement répandus commis par des soldats des FARDC, dont des articles ménagers, des bicyclettes, des volailles et du bétail. Des soldats ont pillé des régions qu'ils étaient censé protéger —des villes, des villages et des camps de déplacement dans tout le Katanga central. Une victime dans un camp de déplacement à Dubie a déclaré : « Les soldats s'emparent de nos biens. Ils volent des tentes, des ustensiles de cuisine, des seaux et des couvertures.... Certains personnes sont agressées quand elles vont aux champs et les soldats leur volent la nourriture. »⁶⁰

Les soldats des FARDC ont aussi extorqué de la nourriture et d'autres biens et services à des habitants, parfois sous prétexte de taxation commerciale. A Mukanga, les soldats exigent que les pêcheurs et les marchands leur donnent un pourcentage sur leurs gains en espèces ou en nature.⁶¹ A Mukubu, les soldats obligent chaque foyer à donner deux tasses de farine de cassave ou de maïs chaque semaine ; ceux qui refusent sont menacés ou arrêtés.⁶² Un homme à Mumbakalia a dit à un chercheur de Human Rights Watch que des soldats l'avaient battu en mars 2006 pour avoir refusé leurs demandes :

[Les soldats] m'ont demandé de l'argent. Si tu n'en as pas, ont-ils dit, nous en concluons que tu es un Maï Maï... Je n'avais pas d'argent, alors ils ont commencé à me battre. Ils m'ont battu sur le poignet et m'ont déformé la main. Ils m'ont frappé sur le dos avec un bâton en bois. Alors ma famille est venue avec 2000 francs pour me libérer.⁶³

Dans beaucoup de zones rurales, les commerçants ont cessé d'apporter leurs marchandises sur le marché de crainte d'extorsion de la part des soldats aux barrages

⁵⁹ Ibid., et entretien de Human Rights Watch avec des combattants Maï Maï démobilisés, Manono, 9 avril 2006.

⁶⁰ Entretien de Human Rights Watch, Mutabi, 21 mars 2006.

⁶¹ Entretien de Human Rights Watch, Mukanga, 5 avril 2006.

⁶² Entretien de Human Rights Watch, Mukubu, 6 avril 2006.

⁶³ Ibid.

routiers, ce qui a abouti à des pénuries de denrées alimentaires et à des prix élevés dans beaucoup de régions.

La taxation illégale par des soldats des FARDC était particulièrement élevée dans la ville de Manono, le site d'une vieille mine de cassitérite mine exploitée par des mineurs artisanaux. A l'aéroport de Manono, les marchands expédiant de la depuis l'aéroport versent aux soldats des FARDC en moyenne 400 U.S. \$ par avion pour l'atterrissage, la sécurité, le frêt et autres frais.⁶⁴

Corruption au sein des FARDC

Les soldats sont maux et irrégulièrement payés et reçoivent peu en matière de rations alimentaires ou de soins médicaux ou d'assistance logistique. Ces conditions contribuent certainement à la régularité avec laquelle les soldats pillent et extorquent les biens civils. En mois d'avril 2006 la brigade des FARDC à Manono recevait seulement \$2 par soldat et par mois pour la nourriture et rien pour les soins médicaux.⁶⁵ La brigade avait aussi des fonds minimum pour payer les coûts de transport, rendant plus difficile aux officiers supérieurs le contrôle ou la discipline de leurs troupes.

Les officiers des FARDC à la 6^{ème} Région Militaire à Lubumbashi ne souhaitaient pas dire aux chercheurs de Human Rights Watch combien d'argent était attribué à l'opération militaire au Katanga central, mais le Gouverneur de province Kisulu Ngoy a affirmé que 250 000 \$ avaient été affectés dans ce but. Il a déclaré aux chercheurs de Human Rights Watch que l'argent n'était pas arrivé et qu'il avait été « volé. »⁶⁶

Le niveau de corruption au sein des FARDC a été bien documenté. Un responsable travaillant sur un projet pour l'Union Européenne pour aider à restructurer l'armée a déclaré à un chercheur de Human Rights Watch que les officiers supérieurs volent au moins 3 millions de \$ chaque mois sur l'argent prévu pour les payes des soldats. Il a dit que des rapports faisant état de ce niveau de corruption avaient été fournis aux bailleurs internationaux travaillant sur la réforme du secteur de la sécurité, ainsi qu'à d'autres diplomates.⁶⁷ Des représentants des bailleurs de fonds internationaux ont dit aux

⁶⁴ Entretien de Human Rights Watch avec un agent commercial, Manono, 11 avril 2006.

⁶⁵ Entretien de Human Rights Watch avec un soldat des FARDC, Manono, 9 avril 2006.

⁶⁶ Entretien de Human Rights Watch avec le Gouverneur Kisulu Ngoy, Lubumbashi, 13 avril 2006.

⁶⁷ Entretiens de Human Rights Watch avec un responsable de l'UE, 19 avril ; responsables de la MONUC, 20 avril ; et diplomates internationaux, Kinshasa, 19-20 avril 2006. Voir aussi le document

chercheurs de Human Rights Watch qu'ils avaient soulevé ce problème auprès du gouvernement au niveau privé et qu'ils espéraient insister davantage là-dessus après les élections de 2006.

Justice militaire

Chaque brigade de l'armée congolaise doit avoir un inspecteur judiciaire. Les inspecteurs sont supervisés par un Auditeur Militaire chargé d'assurer la conformité aux lois militaires au sein de la région sous sa responsabilité. Les chercheurs de Human Rights Watch n'ont pu rencontrer aucun des officiers judiciaires assignés aux 62^{ème}, 63^{ème} ou 67^{ème} brigades et se vu répondre qu'ils étaient malades, en mission ou simplement pas disponibles.⁶⁸ L'inspecteur judiciaire assigné à la 63^{ème} brigade à Mitwaba était retourné à Lubumbashi après avoir rencontré des difficultés avec des officiers supérieurs.⁶⁹

L'Auditeur Militaire assigné à la 6^{ème} Région Militaire basé à Lubumbashi a dit aux chercheurs de Human Rights Watch qu'il manquait de ressources suffisantes pour faire son travail correctement. Il a déclaré : « Je ne peux pas suivre ce qui se passe à des centaines de kilomètres d'ici. Je ne dispose pas du soutien logistique. Pour aller n'importe où j'ai besoin de l'aide de la MONUC. »⁷⁰ L'Auditeur Militaire a aussi admis qu'il rencontrait fréquemment des tentatives d'officiers supérieurs ou de personnalités politiques pour interférer dans des questions judiciaires.

Les atteintes aux droits humains commises par les troupes des FARDC ne sont pas limitées au seul Katanga. En janvier 2006, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies l'Ambassadeur William Swing, a présenté un dossier de cent pages au Président Joseph Kabila décrivant les abus commis par les soldats de l'armée congolaise, à qui il continue de fournir des mises à jour mensuelles. Quelques jugements décisifs de cours militaires en mars et avril 2006 condamnant des soldats pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre dans la province de l'Equateur dénotent un nouveau niveau d'engagement pour la justice de la part des procureurs et des juges militaires. Les

confidentiel de l'U.E., « Note: Point de situation du projet chaîne de paiement, » Kinshasa, 7 avril 2006. Copie dans les dossiers de Human Rights Watch.

⁶⁸ Entretien de Human Rights Watch, Mutabi/Dubie, 23 mars ; Mitwaba, 30 mars ; et Manono, 10 avril 2006.

⁶⁹ Entretien de Human Rights Watch avec le Col. Maj. Eddy Mzadi, auditeur militaire, Lubumbashi, 1er avril 2006.

⁷⁰ Ibid.

dirigeants congolais doivent insister pour que d'autres dans le système judiciaire militaire fassent aussi bien.